LES

VINGT-CINQ APOTRES

DU CANTON DE LA LINDE

Traduits devant le Peuple, juge très-compétent de la doctrine des Apôtres anciens et modernes,

OU

RÉPONSE AUX VINGT-CINQ MAGISTRATS DE LA LINDE, suspendus de leurs fonctions, ou se mettant au rang de ceux qui le sont, auteurs d'une prétendue justification, *faite tant pour eux que pour le Juge de paix* CARRIER, *sur les événemens du 15, nuit du 15 au 16, et du 16 même, et par continuation sur ceux des 21, 22 et 23 Pluviôse dernier, où s'exécuta un plan de massacre des Patriotes, où s'effectua l'expoliation des propriétaires de biens nationaux, le tout aux cris séditieux* de vive le roi, à bas la République, à bas le Corps législatif, aux chants du Réveil du peuple, les Patriotes à la lanterne, &c., &c., &c.

CE n'étoit pas sans objet que des infatigables artisans de calomnie répétoient

sans relâche, les noms des républicains incorruptibles, en les attachant à ces épithètes odieuses qui n'appartiennent qu'à des grands criminels; ce n'étoit pas sans objet que des patriotes purs, énergiques, simples, francs, étoient livrés au ridicule au milieu des scènes les plus bassement burlesques; ce n'étoit pas sans objet que les fureurs des vengeances étoient présentées comme vertus à l'orgueil contrarié; le dessein en étoit pris, il falloit que le meurtre des bons citoyens ne parût pas plus important que la destruction de ces insectes vils et malfaisans que chacun écrase pour sa propre conservation ou pour son repos; il falloit que le jour qui éclaireroit le massacre fût un jour de fête pour la multitude attirée par la bizarrerie des spectacles; il falloit que les bourreaux échappassent dans la foule des spectateurs.

Ce n'est plus à travers des présages sinistres; ce n'est plus à travers des circonstances incertaines, que nous découvrons le coupable objet des vengeurs du trône. Une triste expérience vient de justifier les plus vraisemblables conjectures, etc.

Des effets terribles viennent de décéler une conspiration qui menaçoit les têtes des plus chaleureux patriotes des rives de la Dordogne; si elle a été heureusement détournée, nous en sommes redevables à la vigilance des fiers républicains que rien

n'épouvante ; nous en sommes redevables au zèle de l'administration du département ; nous en sommes sur-tout redevables au génie tutélaire qui préside aux destins de la France ; mais gémissons au milieu des succès... Des hommes recommandables sont tombés sous les coups des assassins qui les premiers donnèrent, à la Linde, le signal du massacre général ; gémissons... Des plumes mercénaires célèbrent ce triomphe du crime, et ce sont ceux-là mêmes qui se disent *les vingt-cinq magistrats populaires ; les vingt-cinq apôtres de la liberté : ces vingt-cinq soutiens de la liberté*, qui séduisent le talent pour flétrir la vertu persécutée ; ce sont ceux-là même qui chantent victoire sur les corps étendus de nos frères ! ! ! Grands Dieux, quels *magistrats populaires !* Grands Dieux, quels *soutiens de la liberté publique !* Grands Dieux, quels *apôtres ! !* Barbares ! vous vous faites un jeu du meurtre, de l'assassinat, *et vous vous justifiez !* Coupables, frappés déjà par la justice, vous répondez aux faits qui vous accusent, par des calomnies, par d'impudens mensonges, *et vous vous justifiez !* Dites plutôt, qu'apôtres nouveaux, vous êtes les missionnaires d'une puissance voilée et mystérieuse, pour relever les illusions de la calomnie, propager les prestiges de l'imposture, à légaliser l'assassinat et le meurtre... *Vous vous justifiez !* et ce que

vous appelez votre *justification*, n'est qu'une continuation des images dégoûtantes et des hideux tableaux présentés à la Linde, pour armer la fureur insensée et la discorde civile. Examinons donc quelle foi doit être ajoutée à cet ouvrage, appelé votre *justification*! mettons le tableau des faits que vous osez présenter au public, en parallèle avec le tableau véritable et conforme; détruisons ces moyens dérisoires qui servent d'ombres à ce faux tableau; vengeons les droits de la vérité indignement violés : tache bien pénible, sans doute, puisqu'elle nous oblige à publier jusqu'où peut aller la perversité du cœur humain! Tache bien pénible! mais commandée par les circonstances, par l'amour de l'ordre, de nos semblables, et enfin par tous ces grands liens qui affermissent la société des hommes.

FAIT PRÉLIMINAIRE.

Après thermidor, la compression des républicains laissoit un champ libre aux partisans d'une réaction funeste, ils sûrent en profiter. Ils usèrent de tous les moyens propres à pervertir l'opinion publique, à démoraliser le peuple, à le dégoûter d'un régime où ils ne voyoient que troubles, trahisons, calamités publiques. Des hommes nouveaux vinrent prêcher une doctrine

nouvelle. Ils parlèrent d'égalité, mais comme d'une chimère. Leur systême fut, jadis, celui du silence, ils devinrent des orateurs convulsionnaires; mais pour relever l'orgueil d'une classe, et flétrir cette élévation d'ame que les républicans s'efforçoient de donner depuis quatre-vingt-neuf, à cette classe qui fut si long-tems à génoux devant l'ouvrage de ses mains. Ne pouvant parler au peuple de ses droits imprescriptibles, ils calomnièrent ses vrais amis. Il ne falloit cependant pas attaquer d'abord l'amour de la liberté, pour y substituer celui de la royauté. Les mêmes hommes qui, naguères, proclamoient que tout régime où le diadème ne brilleroit pas sur la tête d'un maître, ne pouvoit convenir à notre vaste territoire, entremêlèrent dans leurs parlages entortillés, les mots de *constitution* et de *liberté*; jadis ils fuyoient les assemblées populaires, ils y accoururent en foule, suivis de la nombreuse troupe de leurs valets; jadis ils dédaignoient les places, tous leurs efforts se réunirent à la brigue, pour en avoir. Le peuple, fatigué d'entendre des déclamations continuelles, sans entendre dire un mot de ses intérêts, humilié d'entendre sans cesse des imputations sans faits, sans preuves à l'appui contre ceux qui avoient eu, avoient encore sa confiance, déserta tous les lieux de réunion, ne parut plus aux assemblées primaires:

les hommes nouveaux se dirent fièrement *le peuple.*

Heureuses les contrées qui, malgré ces tems d'alarmes, ont fait des choix dignes des hommes libres ! Disons-le avec franchise, la plupart des autorités constituées se sentirent du mauvais génie qui gouvernoit avant vendémiaire. Dans le canton de la Linde, l'esprit public étoit assoupi, les républicains y étoient tués moralement, des provocations au meurtre s'y firent entendre, et l'on craignoit de s'approcher de ceux désignés par l'influence, comme des monstres dont il falloit se défaire en leur tirant dessus comme à des *bêtes fauves*; surtout, les élections se firent à la Linde, sous les plus funestes auspices. Toutes les lois y furent violées; la supercherie détourna nombre de suffrages; les nominations furent dictées par Lafargue, le sabre à la main, et autres agens : de cette assemblée esclave furent rejettés les redoutables *terroristes.* De là l'élévation de ces *vingt-cinq magistrats prévaricateurs*, à des places que l'assemblée libre auroit conférées à des bons citoyens; de là l'élévation de *Chanaud*, président de l'administration; de là l'élévation de *Sable*, agent de la commune; de là l'élévation de *Carrier*, juge de paix, magistrats qu'il importe de connoître, distingués parmi les autres qui ne forment qu'un vil troupeau; adorateurs stupides de la fortune, en la

personne de *Chanaud* ; tremblans, sous la verge de fer du farouche et dangereux *Carrier*.

SIGNALEMENS *des trois individus* CHANAUD, CARRIER & SABLE.

Chanaud, président (ex-noble), est un homme adroit, souple ; simple extérieurement, il affecte egalement de le paroître dans ses mœurs, avec des moyens il feint de n'en avoir pas ; suivant toujours sa volonté et feignant de ne jamais suivre que celle des autres ; paroissant doux et populaire, il est dur pour tout ce qui n'est pas du *haut parage* ; s'expliquant peu ou point du tout sur la *politique*, mais s'attendrissant secrétement sur les plus légères contradictions éprouvées par une classe, comptant pour rien les plus grands malheurs arrivés à la classe qui n'est pas celle *des hommes puissans*, saisissant avidement tout ce qui tend à favoriser l'une, toujours prêt à refuser tout à l'autre ; mais avec une politesse si naturelle, que le plus mécontent ne sauroit s'en plaindre : tel est le président *Chanaud*.

Carrier (ex-garde du corps) est un effréné, dévoré d'ambition, privé des connoissanees les plus usuelles ; il devient le mortel ennemi de quiconque ne le croit pas habile, ou ne lui fait pas assez de démonstrations

d'estime ; excessivement vindicatif, il embrasse toutes les circonstances de la révolution pour opprimer sans distinction tous ceux qu'il n'aime pas, même ceux qu'il sait lui avoir rendu de grands services. Avant 89, il savoit, comme *un gentilhomme*, mettre sa signature et battre un paysan ; avant thermidor, *dénonciateur fougueux* ; après thermidor, croyant son crédit plus affermi, dénonciateur féroce ; peu soucieux qu'on l'accuse de jouer tous les rôles ; pourvu qu'il suive son système. A la faveur de toutes les opinions dominantes qu'il embrasse avec chaleur, dès *leur bonne arrivée*, perdre ou comprimer les républicains ou son ennemi, tel est son plan ; avant thermidor il humilioit le talent (1), pour l'empêcher de se montrer, sous prétexte qu'il avoit resté *derrière le rideau* ; il dénonçoit des citoyens (2) honnêtes et timides, pour faits étrangers à la chose publique ; avant thermidor enfin, il dénonçoit ceux-ci pour n'avoir pas montré assez de zèle ; après thermidor il brûloit de boire le sang de ceux-là qui en avoient trop montré, *à son sens*, et les poursuivoit comme des *bêtes fauves*. *Brutus Carrier* proclama ses belles-sœurs (citoyennes estima-

---

(1) Terrefort.

(2) Torriche, ex-maire ; Vigier, Procureur de la Commune.

bles) (1), comme complices de *prairial*, parce qu'elles continuèrent d'admettre, dans leur société, des citoyens qu'il vouloit poignarder lui-même comme *terroristes* ; pour réduire au silence ceux qui pourroient s'expliquer sur son immoralité, il joue le *tapageur de l'ancien tems*, désirant par-dessus tout, jouer un rôle qui le fasse craindre de tous, et dominer sur la *haute classe* dont il ne feint d'être le *très-humble valet* que pour la mieux tromper ; envieux de se montrer, parce qu'il brûle d'être chef de parti, répétant avec complaisance, à ses connoissances, que la méchanceté (faisant allusion à ses principes) le surnomme *Charrête* : tel est *Carrier*, juge de paix.

Sable (médecin), irréprochable à bien des égards, est une homme excessivement foible, craintif, irrésolu, trop confiant aux lumières des autres, pas assez aux siennes propres, assez instruit, mais peu fixé sur les principes démocratiques ; si versatile, qu'on diroit que ses opinions dépendent de l'inconstante haleine des vents. Avant thermidor, il baptisoit son fils chéri, *Maximilien Robespierre*, au milieu des plaisirs et des fêtes; après thermidor, il le débaptise, toujours au milieu des fêtes:

---

(1) En accusant un bon citoyen, inconnu au citoyen Peyssard, pour correspondre avec lui il lui donne le coup-de-pied de l'âne, bien qu'il fût son ancien ami.

peut-être baptisé de nouveau, lui donna-t-il depuis quelque nom, objet de l'idolâtrie du jour. Avant thermidor il sembloit aimer l'égalité et ses partisans; après thermidor il s'en détacha, méconnut la liante fraternité, et rechercha les sociétés exclusives, maintenant réactionnaire; il fournit des vivres aux rebelles : à ces traits reconnoissez *Sable* (1).

La position de la Linde et des environs de Liorac, la composition des autorités constituées (2) de ces deux cantons, invitoient les rebelles à choisir ces lieux, pour en faire une Vendée; ils prirent la résolution d'y fixer leur camp : des rassemble-

---

(1) En messidor de l'an 3.e, à un amusement de jeunes citoyens, sur la place de la Liberté, à la Linde, le citoyen Marchandon fit, pour égayer la danse, battre sur une caisse un rondeau civique, et dont le résultat lui valut, de la part de Sable, municipal, une volumineuse procédure, par l'accusation qu'on lui fit d'avoir fait battre la caisse; on eut beau dépeindre la chose telle qu'elle étoit, c'étoit un patriote qui l'avoit fait, il fallut le voir coupable; effectivement on se servit de la Loi de grande police, et on le condamna à six mois de détention. Le tribunal de justice de Bergerac, voyant la passion et l'injustice, commua cette peine à huit jours de détention. Cela en étoit une seconde; mais il falloit couvrir le magistrat Sable. C'est donc ce même Sable qui vit alors un crime dans ce rondeau civique, qui fut si sévère pour la loi, et qui, à l'époque des assassinats des patriotes et de la violation des lois, ne vit aucun mal.

(2) L'administration toute entière, a tout franchement refusé le serment de *haine à la royauté*.

mens fréquens, des courses réitérées, faites en nombre, sous prétexte de chasse, dans les campagnes et dans des communes diverses, accoutumoient les habitans à la présence des rebelles, qui les traitoient avec douceur et tâchoient de s'en faire des amis. Bientôt ils y fixèrent leur camp : dans le vallon de Biliand, on les vit souvent s'exercer aux évolutions militaires, et s'occuper ensuite, comme s'ils eussent délibéré sur des affaires importantes. Arrivèrent les journées fatales des 15, 16, 21, 22 et 23 *pluviôse*, et avec elles des événemens, que les *vingt-cinq magistrats* de la Linde peignent comme un amusement, une pure risée *de carnaval.*

Jetons un œil rapide sur cette peinture joyeuse, dont les impressions seront bientôt effacées par les traits caractéristiques de la réalité.

« Les faits qu'on dit s'être passés à la » Linde sont faux, *controuvés*, *dénaturés* : » à 15 ou 20 volontaires réunis, quelques » amusemens de foire ont prêté à l'inven- » tion une botte de paille brûlée, repré- » sentant *carnaval* ; *carnaval* nommé *terro-* » *riste* ; carnaval, *terroriste exécré*, livré aux » flammes au chant du *reveil du peuple* ; » sans *conséquence* une farandole ; sans *con-* » *séquence* une couple d'ivrognes criant » *vive le roi*, des enfans qui les suivent, des » vitres cassées, des biens nationaux ravis

» aux propriétaires; sans *conséquence*, des
» jeunes badins qui chantent le *Reveil du*
» *peuple*, les *terroristes à la lanterne*; *sans*
» *conséquence*, plaisanterie de famille, rixe
» entre proches, attaque de neuf *terroristes*
» contre six *honnêtes réveilleurs*. Les *terroristes*
» agresseurs châtiés à *juste titre*, *sans con-*
» *séquence*, par six réveilleurs *très-honnêtes*
» *gens*. L'un des *terroristes* châtié, réfugié
» dans les bras des terroristes de Bergerac,
» qui veulent, mal-à-propos, de cette *risible*
» *aventure*, faire une *affaire d'état*. Voilà
» tout; les terroristes ne sont-ils pas des
» *brouillons*, des *perturbateurs* à châtier en-
» core? Sans préjudice, en outre, de ce
» qu'ils méritent pour avoir *ensanglanté*,
» *allumé les torches de la guerre civile*, etc.,
» etc. etc. ».

Tel est le tableau des faits présentés par *les vingt-cinq apôtres*, sur les événemens de la Linde; tableau bien vrai assurément, car ils le garantissent sur leur tête, si vrai, que *vingt-cinq apôtres*, *vingt-cinq sages*, ne craignent pas de porter la chose jusqu'à donner la garantie qu'un sage ne donna jamais. Les moyens des *vingt-cinq* répondent à ce tableau magique.

Moyens servant d'ombres au Tableau des faits présentés par les vingt-cinq.

AU nombre des moyens justificatifs *des vingt-cinq*, sont des déclamations vaines,

des injures atroces, des calomnies abominables et *du grand genre*, comme d'avoir des *intentions perturbatrices*; comme d'avoir allumé *les torches de la guerre civile*; comme de vouloir *incendier*, *ensanglanter*, etc., etc.

Parmi les moyens de *justification* des *vingt-cinq*, l'on découvre encore des chapitres de ces mille et une *suppositions* qu'on trouve chez tous les *sottisiers* réactionnaires, inventés tout exprès pour *les petites gens*. Par exemple, *d'avoir bien dénoncé, bien ouvert des armoires, bien rempli des prisons, bien ri dans les tavernes, des effusions de sang*, etc. etc.

Puis viennent, *en pompeux équipage*, *les grandissimes* moyens, les moyens *par excellence. Ces moyens* qui doivent faire jaillir sur les *vingt-cinq apôtres* une source de bénédictions de la part des *fidelles*; ces moyens qui doivent leur attirer des félicitations universelles sur leur *justification complette*, même de *très-humbles excuses* de la part de l'administration centrale, qui a commis l'*irrévérence de suspendre de leurs fonctions vingt-cinq apôtres*; *moyens* qui doivent, de plus, leur attirer des réparations authentiques du *gouvernement*, si ses membres se sont avisés de soupçonner une minute des *apôtres*, avant même la publication de leur *justification complette.*

Moyens, par excellence, présentés par les vingt-cinq.

PREMIER MOYEN.

" Suivant l'art. 16 de la loi du 21 fructidor, il est permis à tout président, à
„ tout municipal, à tout officier de police,
„ à tout *Carrier*, de ne prendre aucune
„ mesure tendante à rétablir l'ordre, à em-
„ pêcher *les assassinats*, si un débordement
„ de Dordogne, empêche une administra-
„ tion d'avoir la moitié *plus un* de ses
„ membres réunis; donc *justification com-*
„ *plette des vingt-cinq* ".

Deuxième Moyen.

" Les événemens se sont passés à la Linde
„ les 15, 21 et 23, époques différentes,
„ ont des acteurs différens; donc point de
„ connexités, donc *justification complette*
„ *des vingt-cinq* ".

Troisième moyen par excellence.

" A brûler un *terroriste*, à chanter *çà ira*
„ au rebours, *les terroristes à la lanterne*; à
„ chanter le *réveil du peuple*, à crier *vive*
„ *le roi, à bas le corps législatif, à bas l'admi-*
„ *nistration de la Linde, à châtier* des cha-
„ touilleux qui n'aiment ni ces *à bas*, ni
„ *la musique*: il n'y a pas de *crime légal* ".

(De crime légal, bon dieu !) « Et d'autant
„ moins assurément, qu'après avoir passé
„ *les à bas de l'administration de la Linde*, les
„ *vingt-cinq* étoient, sans difficulté, fondés
„ à passer les autres *à bas*, et à les trouver
„ légitimes ; donc *justification complette* ».

Quatrième Moyen.

« Ce qui s'est passé à la Linde est amu-
„ sement d'usage ; *de tems immémorial* les
„ habitans de la Linde sont asservis à ces
„ *gaîtés étrangères* : tous les *jeudis gras* même
„ cérémonie en l'honneur du *carnaval* (à
„ quelques différences près.) Or, il est
„ entendu que toute servitude peut s'ac-
„ quérir, par le laps du tems, par la
„ *prescription*; donc justification complette ».

Cinquième Moyen.

« *Des membres de comité révolutionnaire* se
„ sont mêlés de l'affaire même des amnistiés
„ (pour *crime légal* sans doute); *Carrier* a pour-
„ suivi un meûnier, à la très-grande satisfac-
„ tion des *vingt-cinq*, parce que ce meûnier est
„ de *notre classe*; donc impudence d'écrire
„ au journal des hommes libres contre ce
„ *cher Carrier* (point du tout affreux), qui
„ sait si bien se saisir des délinquans de
„ *notre classe* ; donc *justification complette* ».

Sixième Moyen.

« S'il y a délit (ou *crime légal*), l'admi-

„ nistration a établi une force imposante ;
„ donc *justification complette* ».

Septième Moyen.

“ Tous ceux qui ont pris des mesures, se
„ sont donnés des mouvemens pour une
„ affaire qui n'étoit rien, (*et la force étalée*?)
„ sont des anarchistes , à commencer par ce
„ correspondant au journal des hommes
„ libres, et à finir par ce commissaire près
„ l'administration » (évidemment prévenu
de *terrorisme* , puisqu'il trouve mauvais
„ qu'on tue les terroristes) : « donc *justi-*
„ *fication complette* ».

Huitième Moyen.

“ Rendre compte des faits qu'on n'a pas
„ vu , c'est mentir ; or , les *terroristes* de
„ Bergerac, le *teroriste* d'Issigeac, ont rendu
„ compte des faits qu'ils n'ont pas vu ; donc
„ ces faits sont faux ; donc l'administration
„ centrale a tort de suspendre les *vingt cinq*
„ de leurs fonctions „. (Et s'attendoit-elle
à pareil argument ?) « Donc elle ne remplit
„ pas les vues du collège électoral (*de*
„ *vendémiaire*) ; donc *justification complette* ».

Neuvième Moyen.

“ Les 25 ont invité amicalement „ ; (*oh très-amicalement à coup sûr* !) “ les volontaires de
„ partir avant le 15 ; donc les vingt-cinq
„ n'avoient plus qu'à les laisser faire (sauf,
si

„ si la chose tournoit mal, à leur délivrer „ un passeport) (1) : le 15, etc. *donc jus-* „ *tification complette* „.

Dixième moyen.

“ Après les scènes, le président *Chanaud* „ et le juge de paix *Carrier* firent embras- „ ser les six (*honnêtes réveilleurs*) par les „ neuf (*terroristes châtiés*), lesquels plus „ rassis et reconnoissant la justice du châ- „ timent, déclarent se désister de toute „ vindicte particulière „ : (pour la vindicte publique *l'apôtre Carrier* se chargea de *l'absolution*); donc toujours *justification complette.*

A ces absurdes impostures, à ces méprisables moyens qu'avons-nous à opposer? La seule réalité.

TABLEAU des faits véritables en opposition à celui des vingt-cinq ; futilité des moyens de ces derniers.

Qu'est-ce que ce rassemblement qu'on me dit être que de 15 à 20 jeunes-gens? C'est un ramas de valets de nobles, de nobles, d'émigrés, de volontaires rebelles, de re-

---

(1) Lorsque le coup fut manqué, malgré la loi du........ les administrateurs distribuèrent aux rebelles volontaires des *passeports* (sans mettre la qualité de volontaire.)

belles, de fanatiques, etc., etc. Dans leurs nombreuses cohortes, on distingue les deux Bourzolles, *ex-nobles*, frères d'émigré; Montmirail (cadet) de Beaumont, *ex-noble*, proche d'émigré. Parmi ceux que la rumeur publique désignoit comme émigrés, l'on distinguoit bien positivement *Martel, émigré.* Parmi les volontaires rebelles, l'on reconnut les Lafargue, les Monteils, les Secondats, etc., etc., etc.

Qu'est-ce encore que ce rassemblement qu'on ne dit être que de 15 à 20 ?

C'est une coalition nombreuse de rebelles qui fédéralisent pour résister à la loi et verser le sang de l'innocence. Ils ne se quitteront plus; ils ne se rallieront jamais au drapeau de la liberté; ils extermineront les *terroristes*: un serment sacrilège en est le gage. Le sabre nu à la main, ils en prennent le peuple à témoin.

Qu'est-ce que cet amusement qu'on nous peint si innocent ?

C'est le comble de tous les excès, danses tumultueuses, chants du *réveil homicide*, cris séditieux, hurlemens épouvantables, blasphêmes républicides, courses immodérées, repas où préside la débauche, boissons excessives, tous venans engagés à boire, entraînés dans le désordre qui succède; folies en tout genre.

Tout cela seroit peu si l'autorité n'étoit

avilie. Les lieux des séances de l'administration sont souillés par les plus viles pasquinades. Ils demandent à l'administration une salle pour danser ; ils veulent forcer les magistrats dégradés à délibérer, en cette grave affaire, sur une pétition dictée par le plus étrange délire.

Qu'est-ce que ce mannequin qu'on dit n'être qu'une botte de paille, représentant carnaval terroriste?

C'est le concours de tout ce qui peut faire image, spectacle, pour exciter une multitude qui regrette ces prêtres, ces cérémonies religieuses dont la privation est imputée aux patriotes de 89 ; aussi le mannequin fut d'abord *honoré* du nom *de patriote de 89* ; puis pour mieux observer les convenances, il fut appelé *terroriste*, nom non moins honorable, à cause de l'idée que les hécatombistes y attachent. Sur le front du mannequin on lisoit ce mot : *terroriste.* A une colonne de la Halle on lisoit ces mots : *le terroriste est condamné à être brûlé* (*après avoir été roué vif*) ; *que ses camarades viennent le délivrer.* Or, ses *camarades* étoient ceux aux portes desquels on avoit fait, la veille, des incursions effrayantes, fort plaisamment appelées, par les vingt-cinq, *farandoles.* Le jugement le plus grossier ne pouvoit se méprendre sur l'application du mot *camarades*; *le terroriste carnaval* fut roué, puis brûlé aux chants chéris.

Qu'est-ce que cette farandole qu'on nous peint si joyeuse, point du tout criminelle?

Ce sont des irruptions fréquentes, faites, par des enragés, aux portes des prétendus *terroristes*; ce sont des irruptions faites le 15, et qui se propagent jusqu'à 1 h.re après minuit. On ajoute à l'horreur, par des cris perçans, des blasphêmes liberticides, des vœux pour le retour de la royauté, des basses imprécations. La soif du sang se fait sentir par les chants du trop fameux *Réveil*, qui percent à travers les murs qui renferment les patriotes en proie aux plus douloureuses incertitudes.

Qu'est-ce que ces six jeunes gens qu'on nous peint folatrant sans conséquence, et châtiant les gens sans conséquence.

Ce sont des forcenés déterminés à tout oser, et chargés d'engager une action; chant ordinaire *du réveil*; évocation pour sortir Capet du tombeau, et le placer sur son trône; ridicule versé sur le sénat, sous prétexte qu'il s'est rassemblé pour lire les nouvelles; projet manifesté ouvertement, de mettre les patriotes *à la lanterne*; le refrein *çà ira* chanté *au rebours*, telle fut la marche des brigands, afin de ranimer la sainte colère des républicains, réunis pour célébrer la fête de la délivrance du tyran. De pareils discours ne pouvoient les flatter, quelques murmures leur échappent; ils se lèvent pour fuir le théâtre de scènes si

scandaleuses. Ils se lèvent ; les brigands feignent de croire que c'est pour venger la loi outragée et la majesté du peuple en ses représentans , ils leur tombent dessus. Leur nombre ne cesse de se multiplier, les valets des nobles accourent gagner leur gage. La multitude croit que le parti légitime est celui des plus forts , la multitude se range du côté des rebelles ; le parti de la loi est abandonné , la loi est sacrifiée avec les victimes. Les magistrats sommeillent , les victimes sont livrées à leurs bourreaux ; elles tombent sous les coups des fanatiques et royaux massacreurs... Pendant ce tems les brigands étoient campés au château des Landes , d'où ils savouroient le plaisir de voir la multitude punir des bons citoyens , attachés à la cause du peuple. Mais , comme un événement des secours , la réunion des bons citoyens ralliés sous le drapeau tricolore , pouvoit détruire en un instant les succès de quelques jours. Les brigands renvoyoient des émissaires, d'heure en heure , voir si la multitude avoit besoin de renfort. Il en parut , pendant cette horrible expédition , jusqu'à six. Des bons citoyens, des parens, des amis des victimes, des hommes esclaves de la loi , qui s'attendoient toujours à marcher à la voix de leurs magistrats (vaines espérances , elle ne les appelloit point) , ils volent d'eux-mêmes sauver les malheureux restes des infortunés,

Les assassins ne se détachent des victimes sur lesquelles ils sont acharnés, que parce qu'on croit avoir rompu les liens qui attachoient les victimes à la vie : on diroit qu'ils font grace de ne pas les dévorer. Rendus aux soins de leur famille, ils rouvrent les yeux à la lumière ; l'un d'eux est porté mourant à Bergerac, où il est reçu avec enthousiasme par les républicains qui étoient aussi menacés dans cette Cité, mais qui se sentoient en état de résister, et de porter même du secours à la première réquisition, par-tout où la nécessité les appelloit.

L'on apprend que les républicains frappés ne sont pas morts, mais qu'ils sont à l'agonie ; il s'agit de terminer l'action de fêtes nouvelles : les rebelles campés la veille aux Landes, se répandent de nouveau dans la Ville ; l'agonie des républicains est célébrée par des réjouissances publiques ; les portes des victimes sont assiégées par une foule empressée, égarée par les rebelles ; on y chante l'office des morts ; mêmes répétitions du *Réveil homicide*, même cris séditieux, même esprit de vertige trouble toutes les têtes ; le tumulte et l'horreur sont à leur comble. Dans cette crise effrayante les Lafargue, les Monteils, excitoient, par leurs chants de morts, la troupe déjà assez animée ; les à l'entours de cette fête annonçoient assez son *objet* ; annonçoient assez que la multitude étoit prête à tout entre-

prendre ; mais le sang ne couloit pas à grands flots ; mais le massacre ne prenoit pas dans les lieux voisins, comme on s'y attendoit. Alors les *Lafargue*, les *Monteils*, trop altérés de sang pour contenir leur soif ardente, s'indignent. Renfermés dans leurs maisons, les républicains attendoient le moment où leurs portes s'ouvriroient ; la terreur leur donnoit en idée mille fois la mort ; ils l'attendoient réellement de sang-froid ; ils consoloient leurs épouses, embrassoient leurs enfans baignés de larmes, et voulant écarter leurs sollicitudes sur les dangers présens, ils les attendrissoient davantage ; ils excitoient davantage leurs justes regrets. Les républicains, loin des *insurgés*, ne frappoient pas la multitude par leur présence ; ils vivoient trop long-tems au gré des *Lafargue* et compagnie ; ils renvoyoient des cartels à des patriotes qui ne manièrent jamais que la plume ou les outils de leur atelier, pour se donner le cruel plaisir de s'en défaire, *par tierce ou par carte*, ou user du droit que l'esprit cavaléresque s'étoit fait de bâtonner, sur le champ, quiconque refusoit le cartel. Dans ces momens de calamité publique, eussent-ils eu le courage de *Renaud* ou de *Roland*, fameux chevaliers du vieux tems, ils auroient refusé de sortir de leur asyle respecté, jusqu'alors, par la multitude.

Les nobles chevaliers trouvoient, dans

le code coûtumier des gothiques spadassins, qu'ils étoient dans le cas de recevoir le châtiment prononcé contre ceux qui refusent de se mesurer avec d'*illustres paladins* : or, on sait que le châtiment est *jusqu'à ce que mort s'en suive*, ou est présumée *s'en être suivie.* Tandis que la multitude s'étoit plongée dans l'ivresse du désordre, les directeurs ostensibles de l'affaire s'occupoient des moyens de réussite pour finir d'arracher la vie aux prévenus de patriotisme, et *de crime de lèze-majesté royale.* L'expoliation des propriétaires des biens nationaux leur paroissoit encore un grand-coup de parti; cependant la nuit arrivée, mais il demeure arrêté que le lever du soleil éclairera le lendemain tous ces forfaits, les rebelles se retirèrent dans leur repaire pour tenir leur conseil ténébreux. Le lendemain l'insurrection recommence; les propriétaires des biens nationaux sont expoliés; des ouvriers qui y travailloient, maltraités; des cris séditieux se font entendre, même blasphême; c'est au nom du *roi* qu'on agit. Les rebelles les plus déterminés de la multitude la poussent et de la voix et des signes; mais l'énergie n'est plus la même. Quoique les autorités constituées ayent laissé faire, une foule stupide commence à croire qu'il y a du danger à faire de semblables trains. On commence à croire que ce n'est pas servir la cause popu-

laire que de suivre les étendarts de la révolte, sous des nobles, des déserteurs, des émigrés, etc. A l'appui de ces réflexions, des bruits se répandent... *Le patriote maltraité* à la Linde a été accueilli fraternellement par la phalange des républicains de Bergerac. Bergerac, Cité intéressante a bien des égards, a une manufacture d'armes florissante pour les brigands; les vengeurs du trône s'y étoient aussi ligués, et parloient de leur jonction avec les rebelles de la Linde; la phalange républicaine des grenadiers et chasseurs, debout, contenoit la horde assassine; le bruit s'en répand à *la Linde...* Le bruit se répand à la Linde que les républicains, *debout*, n'entendent pas seulement que leur Cité soit tranquille, mais encore les environs; on sait que ces compagnies de grenadiers et chasseurs sont peuplées d'anciens militaires; on sait qu'ils sont naturellement fiers, et que dans aucun tems, ils n'ont rien cédé à l'espadassine bourgeoisie, ou noblesse du pays. Ces bons citoyens ont heureusement embrassé la révolution avec chaleur; ils ont assez de discernement pour ne pas se laisser mener, malgré les efforts des royalistes, pour parvenir à les soumettre. La bonne idée qu'on a de cette élite de républicains, le bruit qu'ils ont ordre d'avancer sur la Linde, les préparatifs que le capitaine Hébrard fait, tout contribue au développement des plus

sérieuses réflexions. On remarqua alors que les rebelles, instruits des nouvelles de Bergerac, où il paroît qu'ils avoient des intelligences, furent singulièrement déconcertés ; leur audace assassine s'amortit sur les bruits, et la multitude se détache d'eux sans aucun égard pour des chefs peu révérés. Les chefs des rebelles ne comptant plus sur Bergerac, se dispersèrent, avec leurs compagnons, en petite troupe ; ils reparurent, marchant par pelotons, sur divers points du canton où ils étoient habitués de se rendre, dans le même ordre, depuis plusieurs jours. Voilà donc ce qu'on dit n'être que quelques *petits faits* résultans d'une *petite rixe*, ou un *petit châtiment de famille*, etc.

Qu'est-ce que ces hommes qui expolient les propriétaires des biens nationaux, qui profèrent les cris séditieux, cassent les vitres, etc., etc., *et qu'on dit n'être qu'un meûnier ivre, suivi d'un autre individu ivre, et quelques enfans qui ne font ce train que le dernier jour*?

Ce n'est, dit-on, qu'un meûnier ivre qu'on se réjouit de voir sur les marches de l'échafaud, parce qu'il est de notre classe !

Ce sont les rebelles, les véritables rebelles, parmi lesquels l'on distingue toujours les *Lafargues*, les *Monteils*, les *Secondats*, les *ex-nobles*, *valets de nobles*, *émigrés*, *fanatiques*, etc. etc. Tous agissent ou paraissent, pour échauffer les têtes, mettre les

bras en mouvemens, tous, ou crient, ou chantent, ou applaudissent aux crieurs, aux chanteurs. Les chants, les cris, les tumultes commencent avec le premier rassemblement, et ne finissent qu'avec l'arrivée des nouvelles reçues de Bergerac : tous célébrèrent à l'envi la fête de la royauté, substitée à celle de la république. Tous les rebelles solemnisèrent le pacte fédératif, scellé par un serment solemnel. Tous entraînèrent, égarèrent une multitude qui les abandonne, dès qu'elle commence à croire à l'innocence des victimes immolées ou proscrites.

Dans ce désordre extrême il faut rendre hommage à la vérité : on ne vit point les *vingt-cinq magistrats*, le président, le juge de paix *Carrier*, armés de poignards, exciter au meurtre les *barbares assassins* ; mais que firent ils pour arrêter leurs bras criminels ?... Rien .... Aussi a-t-il fallu trouver des moyens propres à justifier qu'on n'étoit tenu à *rien faire*, en prouvant la fausseté des faits. Nous avons sans doute démontré l'inutilité des moyens auxquels ils servent de base ; mais ne faut-il pas rendre tout si palpable que l'esprit endormeur qui veut s'élever sur l'esprit surveillant et sage, n'ait rien à nous reprocher ? Examinons-donc la futilité de ces moyens.

Futilité des Moyens par excellence, produits par les vingt-cinq.

FUTILITÉ DU PREMIER MOYEN.

L'article 16 de la loi du 21 fructidor, dispense de prendre des délibérations, par conséquent des mesures, contre les assassinats et les assassins, si on n'est la moitié plus un des délibérans, et vous n'avez pu être ce plus un.

Nous n'éléverons point ici, pour combattre cet étrange moyen, une dispute de procureur, sur la question de savoir si ce *plus un* est applicable à la totalité des membres, ou seulement aux membres présens. La saine raison a-t-elle besoin des petites ressources de la subtile chicane ?

Mais dans quel chapitre la loi vous pose-t-elle des limites pour le bien ? Un président d'administration, soutien de la liberté publique, doit-il accepter cette place s'il sent une ame vulgaire ? Si son pays peut être sauvé par une infraction à la loi, le grand magistrat, esclave de la loi même, en tems ordinaire, ne dit pas *que mon pays périsse*, et *que ma responsabilité soit sauvée* ; il sauve son pays, et court appeler sur sa tête la peine prononcée par l'inflexible loi, bien plus honorable pour lui que les honneurs du *triomphe.*

Exiger de vous cet héroïque dévoue-

ment, ce seroit trop, nous en convenons ;.... mais sans avoir la grandeur d'ame des républicains de France ou de Rome, libre, ne pouviez-vous pas mettre un frein au déchaînement de toutes les vengeances, le 15, la nuit du 16 et le 16 ? ne pouviez-vous pas délibérer avec *plus un* ? ne pouviez-vous pas vous entourer de tous les délibérans ? Etiez-vous tous arrêtés par les débordemens de la Dordogne ? Et vous, juge de paix, vous *Carrier*, vous falloit-il aussi des *plus un* ? Lorsque la Dordogne fut débordée, n'aviez-vous pas des adjoints pour suppléer à ceux que les débordemens de la rivière empêchoient de passer ? Est-il bien vrai que malgré le débordement de la rivière au plus prochain port, on ne peut pas passer ? Est-il bien vrai qu'il n'y eut pas assez de membres à la Linde pour faire votre majorité ? Dans ce cas, en vous aidant d'un *bon considérant*, ne vous auroit-on pas passé une délibération en vue du bien public, même en l'absence de vos collaborateurs ? Aviez-vous besoin d'être tous ensemble pour exercer votre apostolat ? Et n'y avoit-il pas moyen de tirer quelque parti de votre agent municipal *Sable* ?.... Mais pourquoi insister davantage ; ne nous avez vous pas dit le *mot*, le véritable *mot* : vous partagez tous les actes *du respectable Sable*, et le respectable *Sable leur a fourni des vivres* ; en faut-il davantage ?

Futilité du deuxième Moyen.

Les événemens se sont passés à la Linde, à trois époques différentes, les 15, 21 et 23; donc point de connexité; dont justification complette.

L'ordre des tems n'est-il donc rien pour des apôtres? Vous nous avez escamoté, d'un seul tour, une nuit et deux jours, à qui veut peindre des scènes riantes et comiques. Pourroit-on lui faire un crime de dérober des époques marquées par des horreurs à jamais mémorables? D'ailleurs, pour nous opposer à la prescription, fondée sur l'antique usage, ne falloit-il pas rapporter l'action du 16 au 15? Tout confondre pour empêcher de fixer ses regards sur une continuation réfléchie? Observons donc, n'en déplaise au défenseur adroit des *vingt-cinq*, que l'antique usage, le tems immémorial, ne sont pas applicables ici, puisque le grand jour des gaîtés étoit le *jeudi gras*, et que c'est le vendredi que les spectacles de brûlure furent représentés, *sans conséquence assurément.*

Restituez encore à la vérité, la journée du 22; ce jour qui éclaira la fête consacrée à l'agonie des républicains... Ou plutôt, laissons sur ce jour d'horreur un voile éternel... Oublions-le, puisqu'il cause tant d'alarme et d'effroi aux amis du peuple.... Oublions-le....

Déjà la vérité, intéressée à confondre le mensonge et l'erreur, gagne, par cet ordre de date, une époque sur trois. Il ne reste donc que cinq jours d'interruption entre le 16 et le 21 ; mais est-ce bien une interruption, lorsque ces *cinq jours* sont employés à des combinaisons politiques, à des évolutions militaires? Mais quand il seroit constant que vos trois époques existoient au lieu d'une seule, seroit-il si clair qu'il n'y auroit aucune connexité ?

" *Les acteurs n'étoient pas les mêmes ; leur objet étoit différent.* „ Les mêmes hommes, ou sont à la Linde, ou au camp qu'ils ont formé, ou ils agissent à la Linde, ou ils observent du château des Landes, ou ils échauffent les têtes, ou font mouvoir des bras, ou ils agissent eux-mêmes au milieu de la multitude, ou ils s'exercent dans l'art de nuire.

Quel fut l'objet du 15 ?

De donner des secousses aux passions violentes, et de réveiller les mécontens, assoupis par des chants homicides ; de faire l'application des maximes sanguinaires qu'on trouve à chaque mot dans cette infernale production du réveil ; même objet la nuit, même objet le jour : toujours les mêmes idées attachées aux mêmes choses, aux mêmes personnes. *Un roi, point de république ; mort, mort aux terroristes* !.... Heureux *terroristes*, au milieu même des malheurs ! votre sort est donc

tellement lié aux destinées de la républi-que, que vous ne pouvez exister, si elle cesse d'être ! Pouviez-vous vous attendre à un plus bel éloge ? Il n'est point suspect, il est prononcé par vos ennemis furieux.

Quel fut l'objet du 21 ?

De faire une hécatombe des *terroristes* : ils furent *excédés* ; mêmes répétitions de *chants*, mêmes cris *séditieux*, mêmes *blasphêmes.*

Quel fut l'objet du 22.

D'achever d'immoler ces incommodes *terroristes* ; mêmes *chants*, mêmes *cris*, mêmes *blasphêmes nationicides.*

Quel fut l'objet du 23 ?

D'exterminer *les terroristes*, s'emparer des biens nationaux vendus ; mêmes *signes contre-révolutionnaires.*

Est-il donc possible de mettre en problême si l'objet fut le même ?

Mais encore ce sont *des acteurs* différens.

Qui, le 15, fut en tête des hécatombistes ?

Les *Lafargue*, les *Monteils.*

Qui, le 16 et la nuit qui précéda ce jour, est en tête ?

Les *Lafargue*, les *Monteils*, et les *Secondats.*

Qui envoie, le 21, des émissaires pour savoir si le massacre s'opère avec succès ?

Les rebelles campés aux Landes.

Qui est en tête, le 22, de ceux qui chantent le triomphe de la veille ?

Les

Les *Lafargue*, les *Monteils*, les *Secondats*, etc. etc.

Qui provoque, qui donne *le cartel* aux patriotes, lorsque l'abandon de la multitude présage que les succès n'iront pas plus loin ? Qui se charge de l'opération chevaleresque ?

Vos *paladins* modernes, *Lafargue*, *Larue*, etc. etc. etc.

Toujours ces messieurs, toujours leur noble troupe, sont en active permanence pour entraîner la désolation et la mort, et ce ne sont pas les mêmes *acteurs* ?

Futilité du troisième Moyen.

S'attrouper à main armée, chanter le *réveil* prohibé, brûler un *terroriste*, provoquer l'assassinat des citoyens, assassiner en effet, tout cela n'offre pas matière à agir, c'est clair ; il n'y a pas *crime légal*. Et avec ce mot magique, il n'y a pas *crime légal*, persuaderez-vous qu'il n'y a pas matière à agir ? Et que faut-il donc pour y avoir matière à agir et *crime légal* ? Faut-il *de morts et de mourans, cent montagnes plaintives* ?

Qui aura le droit de se plaindre *des blasphêmes* prononcés contre les premières autorités de la république, lorsque l'administration de la Linde n'a pas été oubliée dans la *kirielle* des sacrilèges blasphêmateurs ? Convenez que ce moyen est bien puérile.

Futilité du quatrième Moyen.

C'est un amusement d'usage ; tous les jeudis gras meme cérémonie ; de tems immémorial, *le jeudi gras*, l'on danse à la Linde, et l'on brûle *carnaval.*

Tous les jeudis gras l'on danse réellement à la Linde ; mais est-ce de nobles chevaliers ? Est-ce une troupe chamarrée ? Est-ce des danseurs inconnus, les armes à la main ? Est-ce des massacreurs ? Est-ce des tigres qui ne respirent que sang et carnage ? La partie se continue-t-elle nuit et jour, jusqu'à *parfait assassinat* ? Ce sont des groupes *de villageois* paisibles qui, réunis aux jeunes filles du voisinage, forment des rondeaux et se délassent de leurs pénibles travaux, par des plaisirs bruyans, mais gaîs, et toujours exempts de troubles. Ce jour-là point de *carnaval brûlé* : *carnaval* est alors dans son plus beau triomphe ; tout le monde fête *carnaval.* Mais des fêtes grossières et rustiques ne furent jamais honorées par la jeunesse patricienne ; à elle appartenoit d'avoir des parties plus fines. *La botte de paille* n'est-elle donc rien ? Le *carnaval brûlé*, selon l'antique usage, *pas davantage*? Non, sans doute ; d'abord, parce que vous avez mal compté, en transportant la brûlure du vendredi au jeudi, pour l'amalgamer à la possession de ce jeudi-là ; parce que vous dévancez la brûlure du carnaval de *huit*

jours, presque, puisque vous mettez au jeudi gras une brûlure qui, de tems immémorial, appartient au mercredi des cendres; qui même depuis nos fêtes républicaines avoit laissé perdre son *immémoriale possession*; or, vous savez que les servitudes immémoriales se perdent par la cassation des jouissances; mais quand même ce principe, de *regulis juris*, couché tout au long dans le code des *servitudes*, resteroit de côté, vous éléveriez toujours un grand procès entre sire *jeudi gras* et Mr. *mercredi des cendres*. Les citoyens de la Linde, d'ailleurs, ne permettront plus que vous fassiez de de pareilles prises de possession, puisque pour une seule fois vous prétendez déjà *à la prescription*. Tout considéré, ce moyen tiré de *carnaval brûlé*, de la *botte de paille*, n'est qu'un moyen dérisoire, fait pour égayer les laquais *de vos honnêtes gens*, tandis que les *ames honnêtes* s'indignent, en se rappelant l'inscription mise au front du *mannequin*, la sanglante inscription mise au pilier de la halle. Laissons donc ce moyen de *carnaval* pour ce qu'il vaut, auquel nous n'avons touché qu'avec pitié : ne semble-t-il pas qu'on est avili, même des sottises d'autrui ?

Futilité du cinquième Moyen.

Il y a des membres de ce maudit comité révolutionnaire de Bergerac, plus des amnistiés,

qui se sont mêlés de l'affaire, et ont reçu leur camarade, ce qui est mal fait; donc *justification complette.*

Des apôtres, honorés *des dons des langues*, savent la logique assurément. Ils savent donc bien qu'en rigoureuse logique, ce moyen n'en est pas un, qu'il prouve mal *pour la justification complette*; pourquoi en usent-ils donc ? c'est pour emmener quelque *trait piquant* contre *les comités révolutionnaires* et les *fameux aministiés.*

Toute déclamation à part, tout lieu commun de côté, écoutons-nous, et que le peuple juge :

Lorsque les lois anciennes devinrent sans force; lorsque les magistrats étoient comprimés par la crainte des fureurs des partis; lorsque toute l'Europe paroissoit conjurée contre la liberté; lorsque au milieu des troubles, des combats de tous les intérêts, des divisions existantes parmi les républicains; lorsqu'enfin, au milieu des dissentions civiles, au milieu de l'exécrable guerre de la Vendée, les conspirateurs correspondoient avec les émigrés, leurs faisoient passer notre or, enfouissoient les subsistances, dévoiloient à nos ennemis notre affreuse détresse, trahissoient, trompoient les représentans de la nation, avoient des agens affidés par-tout, conjuroient *en tous lieux*, ne falloit-il pas recourir à des moyens extraordinaires ? Ne falloit-il pas

des lois, tellement fortes, qu'elles fussent propres à contenir tous les traîtres? Nous bénirons toujours, avec transport, un gouvernement fondé sur les droits de la douce et sainte humanité; mais pouvons-nous nous taire qu'il a existé des tems d'alarmes; que les vengeurs du trône, alors, nous réduisirent à croire à la nécessité de ces mesures fortes, à force de complots et de rage?

A cette époque, très-mémorable, se formèrent les comités révolutionnaires; Bergerac en eut un pour tout son district: trop heureux, lorsque l'impérieuse nécessité commande des institutions aussi puissantes et leur confie l'exécution des lois dont on peut si aisément abuser; trop heureux, lorsque des hommes probes et vertueux veulent en être membres. Qui sait le bien qu'ils ont pu faire, ou le mal qu'ils ont pu empêcher?

Les patriotes du district, d'une probité reconnue, qui, à la tête de leurs concitoyens, montèrent les premiers à la brêche. Tels furent, malgre vos sanguinaires diatribes, les membres du comité révolutionnaire de Bergerac, et *les amnistiés*, dites-vous! Vils esclaves! n'est-il pas glorieux d'être frappé, pour avoir trop hâté, dans un moment d'impatiente ardeur, les justes demandes du peuple, obtenues dans un tems plus opportun? N'est-il pas glorieux

d'avoir été frappé pour trop d'amour pour son pays, lorsqu'on a cru qu'il falloit consolider par la modération, l'ouvrage de l'ardeur révolutionnaire?

Les anciens membres du comité révolutionnaire ont accueilli l'infortuné ; honorable (1) inculpation ! Ne justifie-t-elle pas l'idée que nous venons de donner de leurs vertus sociales, puisqu'ils savent tendre au malheur des bras hospitaliers? Mais ne leur laissons pas cet honneur, exclusivement, lorsqu'il appartient à tous les bons citoyens de Bergerac, qui lui ouvrirent leurs maisons, embrassèrent leur défense avec un enthousiasme, digne de l'éloge républicain.

Futilité du sixième moyen.

Y eût-il des délits, ils tourneroient à l'avantage des *vingt-cinq*. N'ont-ils pas étalé une force imposante? Est-ce bien vous, citoyens? Avez-vous oublié que deux feuillets après, vous inculpez le citoyen

---

(1) Après prairial le citoyen Cabanet plus jeune, fut dénoncé à l'administration de district, pour avoir dit qu'il donneroit asyle à un prétendu terroriste, par *Carrier*, qui ne vouloit pas laisser échapper la proie qu'il poursuivoit comme *betes fauves*. Cette affaire fut gravement discutée ; l'honnête jeune homme soutint son caractère avec une énergie qui étonna si fort les administrateurs, qu'il fut absous au grand regret de *Carrier*, apôtre chargé de détruire la morale républicaine.

Toreilhe, commissaire, pour l'avoir faite mouvoir ? L'on vous entend, vous voulez que ce moyen soit doublement bon pour vous ; bon pour vous laver de votre inertie, en montrant aussi-tôt votre force étalée, lorsque la vérité vous presse si fort, que vous êtes forcés de convenir *qu'il y eut quelque chose à la Linde* ; bon pour inculper votre commissaire, qui l'a faite agir lui seul, lorsque vous en êtes sur le chapitre des dénégations ; bon lorsque vous jugez à propos de rendre suspect un magistrat dont la conduite sage et énergique fait la censure de votre conduite (1) ; mais que ne fera-t-on pas, dites-vous dans un endroit, à ce commissaire qui *fait mouvoir une armée* ; qui vous dénonce de votre propre aveu, lorsqu'il fait ses efforts pour vous blanchir (2) ? Que

---

(1) Les apôtres ont raison de lui en vouloir ; lorsque sa maladie lui permit de se rendre à la Linde, ne leur vola-t-il pas leur *métier*, en apostolisant, dans la route, malgré les menaces ?

(2) Les apôtres feignent de prendre le compte rendu par le commissaire, pour une dénonciation. Après avoir rempli sa tâche auprès du commissaire près le département, il ajoute (en substance) la crainte qu'a eu l'officier de police, d'occasionner des grands maux, dans l'effervescence, lui ont fait tout suspendre ; je pense qu'il va s'en occuper incessamment. Est-ce là une dénonciation ? Si elle en étoit une, seroit-elle contre l'administration ? Cette rélation confidentielle à un magistrat qui n'étoit membre d'aucun tribunal, peut-elle être regardée comme dénonciation ? Donner le titre de dénonciateur à un magistrat, c'est de la tactique.

lui sera-t-il réservé ? Oh, comme ce commissaire est coupable ! *Que vouloit-il faire de cette armée* ? La prévoyance paternelle des *vingt-cinq apôtres* ; de *Chanaud*, président du juge de paix *Carrier*, n'avoit-elle pas pourvu à tout ? Crainte de faire deux partis, n'a-t-on pas laissé faire les honnêtes massacreurs ? Crédules habitans des contrées lointaines qui, sur la foi de la renommée, toujours prête à grossir les objets, pensiez que deux partis à la Linde, l'un *patriote*, l'autre *chouan*, étoient déjà aux prises : apprenez que la Linde jouit de la plus *profonde tranquillité* ; apprenez que cette *tranquillité si profonde* est due à la sagesse de nos *vingt-cinq*, qui ont laissé faire les *honnêtes massacreurs*, crainte de former deux partis ; et la crainte n'étoit-elle pas légitime ? S'ils avoient embrassé la défense de la loi violée, la sûreté des personnes et des propriétés ; qu'ils eussent appelé, autour du drapeau tricolore les bons citoyens du canton de la Linde (nous savons qu'ils sont en nombre, malgré qu'on veuille persuader aux bons habitans que nous les confondons avec les coupables), et qu'ils se fussent réunis à leurs magistrats, comme ils n'auroient pas manqué de le faire, n'est-il pas évident que les rebelles s'en seroient scandalisés ; se seroient retirés mécontens ou auroient résisté ? De là les deux partis aux prises. *Sachent tous que nos vingt-cinq ne veulent qu'un*

seul parti , n'en trouvent qu'un de légitime , celui qui égorge gaîment , tranquillement , ces perturbateurs , ces brouillons de terroristes qui s'avisent de murmurer , lorsque çà ira au rebours , le réveils du peuple , etc. etc. , *charment les oreilles de nos humains magistrats , par leur enchanteresse mélodie.*

Futilité du septième moyen.

Tous ceux qui ont pris des mesures , se sont donnés des mouvemens dans cette affaire , sont évidemment des anarchistes, à commencer par ce *correspondant au journal des hommes libres* , et à finir par ce *méchant commissaire* qui dénonce. La preuve, la voici: ce *correspondant au journal n'accuse-t-il pas Carrier* pour n'avoir pas fait de procédure ? Lui qui a si bien poursuivi un meûnier que nos *vingt-cinq* se félicitent de voir sur les marches de l'échafaud ; et d'autant plus qu'il est de *notre classe* , et sur la déposition de gens *de notre bord.* Sous le rapport de la morale républicaine , il est bien sûr que ceux qui ne veulent ni *assassinats,* ni *réveil du peuple* , ni *cris séditieux* , ni *expoliation de propriétés*, ne sont pas *anarchistes*; mais vous tous habitans de tous les pays , apprenez que la doctrine de nos apôtres est basée sur d'autres principes : or , vous savez déjà que par excès de sagesse et d'amour de l'ordre, ces *braves* ne voulurent pas mettre le *parti de la loi* , aux prises avec le *parti de la rebel-*

lion ; apprenez donc aussi que ceux qui veulent respect à la loi, et qui pour cela souffriroient deux partis aux prises, sont des *vrais anarchistes*. Quel *anarchiste*, *quel impudent*, par exemple, que *ce correspondant au journal* qui, le flambeau de la vérité d'une main, sa plume rustique de l'autre, ose éclairer, malgré les poignards, la conduite ténébreuse de tant de gens d'esprit, ligués contre la *bonne cause* ? Qu'il soit à jamais livré à *l'infamie*, *ce correspondant-là* ; il ne se contente pas même des poursuites du *meûnier*, dirigées par le *brave Carrier* ; des poursuites de ce meûnier de *notre classe*, *de notre bord*.

Réparation à l'honorable *Carrier* ; il a poursuivi, après plusieurs jours, un meûnier *de notre bord* ; réparation à l'honorable *Carrier* ; n'a-t-il pas absous tous les grands acteurs des scènes mémorables, parce qu'ils étoient de la haute classe, de la classe de nos apôtres qui, a coup-sûr, sont trop privilégiés pour être de *la nôtre* ? Quels torts de ne lui avoir pas rendu cette justice, dans le *journal des hommes libres* ? A la première occasion, M^r. *Carrier*.

Futilité du huitième Moyen.

Nul ne peut rendre compte des faits qu'il n'a pas vu, sans blesser la vérité... *Terroristes* de Bergerac, *terroristes* d'Issigeac, *terroristes* de tous les pays vous racontez des faits

que vous n'avez pas *vus ;* donc vous mentez.

Si vous n'avez pas vu *Rome*, gardez-vous bien de raconter que *Rome* existe, et eut des grands républicains que vous n'avez pas *vus davantage*, sans quoi les apôtres nouveaux s'inscriront en faux.

Magistrats, nous ramenez-vous sur les bancs ; faut-il nous faire perdre un tems précieux à lire et à réfuter de si misérables raisonnemens ?

Neuvième Moyen.

Les vingt-cinq n'ont-ils pas fait avant l'action du 15, une invitation amicale aux volontaires de partir par l'organe de leur agent ?

Apôtres, vous vous trompez encore en date : le *commissaire*, cet ennuyeux *commissaire*, qui veut toujours que la loi s'exécute ; ce *commissaire* qui veut qu'on ne *tue* personne, pas même des *terroristes*, requit de vous l'invitation, avec cette observation que l'amicale *invitation* seroit exécutée sous 24 heures. Cette *invitation amicale* devoit être écrite ; *cette invitation amicale* resta en porte-feuille jusqu'au 16 ; et bien persuadés que *cette invitation* ne feroit pas de parti, on la remit au fort de la crise. Les rebelles n'en voulurent pas aux administrateurs, *ennemis des partis*, mais des vives menaces s'élevèrent contre ce *commissaire* si partisan de la loi, qu'il auroit été prêt, secondé, à faire un parti pour elle. Quel

zèle pour les faire partir ! et les passeports accordés aux volontaires déserteurs et rebelles en fraude de la loi, après le coup manqué, étoit-ce aussi pour les faire partir ? Qu'on devine les motifs de cette conduite ! de toute cette conduite !

Le conciliant président, le pacifique officier de police, n'ont-ils pas engagé les excédés à s'arranger avec ceux qui châtioient ? à faire une renonciation aux poursuites juridiques, pour leur mauvais traitemens plus rassis, reconnoissant la légitimité du traitement ?

Le président Chanaud et le juge de paix Carrier, imaginèrent qu'ils se mettroient à l'abris de tout, s'ils pouvoient réussir à faire faire cet acte de foiblesse à ceux qui étoient excédés ; ils se rendirent chez quelques-uns d'eux ; chacun prend le rôle qui lui convient : le président prend celui de *doux*, de *modérateur* ; Carrier prend le rôle de *méchant*, de *tapageur*; il est hérissé d'armes. Le *doux*, propose, avec un *ton mielleux*, de tout oublier, de s'arranger ; cette proposition révolte. Il est beau sans doute de pardonner un ennemi généreux ; mais des assassins !... des républicains embrasser des traîtres, leur faire grace par un acte solemnel, tandis qu'ils sont armés contre la liberté, qu'ils en ont pris le serment... Cette idée est affreuse.., Carrier s'emporte ; il jure par *tous les dieux*; frappe du pied, retrace la

peinture épouvantable des *horreurs passées*; et comme s'il commandoit aux fureurs déchaînées, il les peint renaissantes, s'ils ne renoncent aux poursuites, s'ils n'embrassent *leurs massacreurs*... Où fuir ? où se cacher ?... Les infortunés sont arrêtés par leurs blessures rouvertes et saignantes. Situation cruelle ! Ils hésitent encore... Le *doux* représente, le *méchant* s'échauffe de nouveau ; il ordonne, il menace... Ils cèdent enfin ; ils tendent leurs bras tremblans, avec cette apparente résignation des malheureuses victimes sacrifiées sur les autels des faux dieux, par des druides sanguinaires.

Et vous osez tirer avantage de ces embrassemens ? Ce *raffinement de cruauté* est l'acte fraternel du conciliateur, qui renoue les liens de deux amis qui ont généreusement vidé leur querelle, fruit de quelque léger mal-entendu ; il ne faut pas créer, à des hommes, des fables incroyables. A qui persuaderez-vous que vous êtes venus à bout de faire embrasser, par des patriotes chauds, des hécatombistes qui viennent de les assommer, autrement que par les moyens odieux que nous vous reprochons?

Vous vous étonnez encore qu'on vous impute de tolérer *une Vendée* ? Apprenez que les mêmes causes, les mêmes effets, la même inertie, la même manière d'*endormir* le patriotisme vigilant, firent la

Vendée. Apprenez que s'il existe quelque différence, c'est pour flétrir votre cause.

A la Vendée, des méchans, féroces ennemis des lois, ennemis de la nature, jaloux de reprendre la domination qui leur échappoit, échauffèrent les têtes par leurs déclamations forcenées.

Depuis une réaction funeste, ces rives jadis heureuses, si paisibles, sont en proie au déchaînement de toutes les vengeances; les hommes qui pouvoient le plus pour l'ordre, y provoquoient ouvertement le meurtre, à l'abri de l'impunité; tel *Carrier*, qui invoquoit et appelloit, sur ces rives, les horreurs de *Tarascon*.

A la Vendée, quelques laboureurs s'attroupent, *par crainte*; et de peur de la foudre guerrière, ils refusent d'aller aux combats, et se battent *par lâcheté*. Sur ces rives, c'est un ramas d'esclaves des rois; c'est une jeunesse guerrière, acharnée pour un parti, qui cultive ses connoissances militaires, en s'exerçant dans la plaine.

A la Vendée, la multitude ne prend parti pour les rebelles, qu'à mesure que les succès s'accroissent.

A la Linde, des assassinats suffisent pour rallier la multitude aux rebelles.

A la vendée, les autorités constituées n'opposèrent aucune résistance aux violateurs de la loi.

Les magistrats de la Linde sont restés

dans l'inaction ; l'un d'eux a fourni des vivres *aux rebelles* ; ils sont leurs *défenseurs officieux*. Leur prétendue *justification* n'est qu'une continuation des tableaux, des images exposés pour faire spectacle, frapper les sens et conduire au crime.

A la Vendée, les autorités constituées publièrent qu'il n'*y avoit rien* jusqu'à ce que les maux furent extrêmes ; ces assertions trouvèrent du crédit, des appuis, jusques dans le sénat.

Les magistrats de la Linde osent dire qu'il *n'y a rien*, même à la face du peuple instruit de tout ; ils calomnient, accusent, prennent à partie ceux qui disent qu'il y a eu quelque chose ; leur crédit est tel que le brave Hébrard, capitaine de la gendarmerie, et plusieurs de ses fidèles compagnons, sont persécutés, menacés d'un déplacement ou déplacés réellement, pour avoir soumis les brigands, et les gendarmes de leur parti. Tel (1) qui a approuvé, par sa présence, les horreurs commises ; tel (2) qui a fêté chez lui les brigands, reste dans une paix profonde. Quel funeste exemple ! Déjà peut-être l'intrigant émissaire, chargé de justifier les coupables magistrats, courant lui-même après la place qu'il avoit usurpée

(1) Canaule.
(2) Latour-termes.

à la vertu et au mérite, compte ses succès obtenus parmi des sénateurs ou des membres du gouvernement qui, par cela même qu'ils sont vertueux, croyent difficilement au crime.

Les yeux de nos républicains ont donc bien vu, lorsqu'ils ont vu à la Linde des événemens plus effrayans que les symptômes qui furent les avant-coureurs d'une guerre civile qui, depuis longues années, couvre d'ossemens un vaste département. Mais, direz-vous peut-être, où trouverez-vous les preuves des faits avec lesquels vous combattîtes les nôtres? Nous nions tout; nous vous nierons, s'il nous plaît, l'existence de la lumière.

Où trouverons-nous nos preuves?

Ce ne sera pas assurément dans vos procès-verbaux! On sait que vous ne vous mettez pas aisément en dépense. Ce ne sera pas non plus dans les procédures de votre juge de paix *Carrier*, qui n'opère que contre le meûnier de *notre bord*, de *notre classe*; mais nous les trouverons dans la notoriété publique; nous les trouverons dans les témoignages des gens de bien; nous les trouverons dans les témoignages des citoyens qui, conduits à votre foire par leurs affaires, furent pénétrés d'indignation à la vue des scènes scandaleuses qui se représentèrent sous vous yeux; nous les trouverons dans le témoignage du vertueux magistrat, dont

la

la présence vous importune ; nous les trouverons dans vos propres écrits qui vous décèlent. Et croyez-vous que tant de contradictions, tant d'infidélités, tant de déloyautés ne prouvent rien ?

Il est donc vrai qu'un grand mouvement a eu lieu à la Linde.

Il est donc vrai que des *cris séditieux* se sont faits entendre au milieu des blasphêmes républicides.

Il est donc vrai que des républicains ont été excédés.

Il est donc vrai que des possesseurs de biens nationaux ont été expoliés.

Il est donc vrai que ces scènes affligeantes se sont passées sous les yeux des *vingt-cinq*, du juge de paix *Carrier*, du président *Chanaud*, de l'agent *Sable.*

Il est donc vrai qu'ils n'ont pris aucun moyen pour les réprimer.

Quel véritable ami de l'humanité ne sentira pas son cœur brisé de douleur, lorsqu'il sera convaincu que *vingt-cinq magistrats* ont laissé commettre tant d'excès, sans opposer une digue au torrent du crime ? Ah ! sans doute il accuse déjà leur trop coupable tolérance ? De quel sentiment sera-t-il agité, s'il apprend que ces magistrats ont soustrait les vrais coupables à la loi, leur ont distribué des passe-ports (1) ?

(1) Sans dire qu'ils sont volontaires ; quelle innonce !

De quel sentiment sera-t-il agité, s'il apprend que vous, soutiens *de l'égalité*, élevez d'avance un trophée sur le cercueil d'un malheureux meûnier, que malgré son égarement nous ne pouvons nous empêcher de plaindre ; tandis que sa perte rapprochée vous réjouit, par cela seul qu'il est de *notre classe*, de *notre bord.*

Quelle idée aura de vous le véritable ami de l'égalité, lorsqu'il lira dans votre mémoire, que vous distinguez les témoins de *notre bord.*

Quelle idée aura de vous le véritable ami de l'égalité, lorsqu'il lira, dans votre mémoire, la flétrissure que vous donnez à la morale républicaine, en jetant un sourire de dédain sur la bonne idée que nous avons du civisme des bons laboureurs qui vous nourrissent, des bons artisans qui vous facilitent les commodités de la vie.

Quelle idée aura de vous le véritable ami de l'égalité, lorsqu'il verra, par votre mémoire, que vous ne trouvez de malheureux que parmi ceux qui sont tombés du faîte des grandeurs ; que vous vous faites une pure risée des massacres des bons citoyens de notre classe ; baffouez, assassinez, sous les auspices des dénominations les plus odieuses ; mais il faut, dites-vous, exécrer *la terreur.* Si on ne savoit pas, par une funeste expérience que, sous prétexte

d'exécrer *la terreur*, on massacre les *terroristes* ; que, dans votre sens, *patriote* ou *terroriste*, c'est la même signification. Que vous ont donc fait ces *terroristes si redoutables* ? Ils ont, dites-vous, emmené la guerre civile, désolé, ensanglanté, ouvert des armoires, etc. Et où sont les villes et les villages désolés par nos républicains, simples et purs de la Linde ? Où sont les phalanges rebelles qu'ils ont commandées ? Où se sont données les batailles par eux livrées contre la patrie ?

Où sont les trésors dont ils se sont enrichis ? Où les ont-ils enlevés ? Où est le sang qu'ils ont bu ? Où l'ont-ils versé ? Où sont ces familles désolées qui leur reprochent les victimes dont ils furent les *bourreaux* ? Où ont-ils porté l'*épouvante* et *l'horreur* ?

Ces *affreux tableaux*, ces *images chargés et fabuleux*, ne sont que la continuation de ceux exposés au public dans les journées d'horreur ; c'est une répétition des imprécations des *mort*, *mort aux terroristes*, écrits sur le front du mannequin brûlé, et sur la colonne de la place publique ; c'est une nouvelle *mort* morale que vous leur donnez, en attendant que des mains assassines viennent leur plonger le poignard dans le sein.

Et depuis quand ces provocations au meurtre ? Depuis quand ces mêmes ca-

lomnies ? Depuis quand ces ténébreuses menées du crime dans nos *contrées chéries ?* De qui partent-elles ? De vous tous, vengeurs du trône, quel que soit votre masque? Mais tout cela n'est rien, rien absolument. Ainsi se termine encore votre *prétendue justification.* Il n'y a rien eu à la Linde, *voilà votre refrein chéri.* Vous ne trouvez pas de coupables, si des Sicaires n'ont traîné partout la flamme et la désolation ; vos rives ne sont pas souillées par le crime et la présence des brigands, si elles ne sont inondées de sang humain ?

Votre cité est tranquille, si elle n'est changée en un vaste cimétière, hommes cruels et féroces! Si les excès commis dans vos murs sont trop peu pour vous, allez dans ce vaste département, qui n'est plus qu'un monceau de cadavres et de cendres ; parcourez ces contrées dévastées où le voyageur étonné ne passe plus qu'en frémissant ; parcourez la Vendée, où périrent cent mille patriotes ; et si c'est trop peu pour vous de fixer vos regards sinistres sur ces objets d'horreur, disputez aux animaux, plus raisonnables que vous, les restes fétides de tant d'infortunés ; si c'est encore trop peu pour vous, rêvez de nouveau la guerre civile et ses horreurs.

Il n'y eut rien à la Linde ; est-il possible de contenir sa trop juste indignation ?

Quel homme assez ferme peut se pro-

mettre de n'avoir pas une foiblesse dans la plus courte vie? Quel homme aussi ne pardonne pas un instant d'erreur? Si ces administtrateurs, si ce juge de paix avoient dit à l'autorité, au peuple : « une invincible » peur a comprimé nos ames au milieu des » scènes les plus effrayantes; notre apparente condescendance, est l'effet de la » foiblesse, et non du crime que nous » abhorrons ». Qui n'auroit pas désiré que le voile épais d'une éternelle grace eût couvert les effets de la foiblesse, quelques funestes qu'ils eussent pu être? Qui ne les auroit pas embrassés en frère? Mais au lieu d'un aveu, à la fois humiliant et honorable, *vingt-cinq magistrats* sont les continuateurs de l'assassinat dans leurs feuilles sanglantes! C'est donc malveillance.

Déclamez tant que vous voudrez contre les choses et les personnes, les tems et les lieux; mais, dans ce paisible pays, on ne vit toutes les horreurs que vos plumes soudoyées décrivent que depuis que vous tyrannisez les vrais citoyens, sous le passeport des grands mots *réactionnaires*; mais c'en est fait, votre puissance va finir, le masque est tombé, vous l'avez dit vous-mêmes en ne vous défendant pas, en ajoutant de nouveaux délits, sous prétexte de *justification*; vous êtes les complices, tous les complices des événemens passés à la Linde, mais vous n'êtes pas tous les mo-

832

teurs (1). Mais pour cela le peuple souverain repousse ces offres expiatoires qui ne conviennent qu'aux sublimes empereurs des états despotiques.

Si vous êtes coupables, vous offrez vos têtes... Gardez-les, ces têtes.... Mais qu'on lise sur vos fronts criminels, l'éternel opprobre que nous y gravons en traits ineffaçables ! Puisse, le gouvernement, se convaincre par des commissaires fidelles et probes, s'il n'est déjà assez convaincu de la vérité des faits, et rendre solemnellement justice à ces *prétendus terroristes*, les tirer du joug honteux qui leur a été imposé par des nouveaux dominateurs ! Puisse, le gouvernement faire jouir les rives de la Dordogne de la liberté dont jouit le reste de la république ! Puisse le gouvernement se prononcer, et il n'y aura plus d'esclaves ! Tel est le vœu du peuple qui, trop instruit par le passé, pour être désormais trompé par les plus lâches intrigues, veut que ceux qui ont vaincu avec lui, vivent... et vivent heureux sous une constitution libre....

---

(1) Que sera le provocateur *Carrier*.

MARCHANDOU, C. BOUSQUET,
B. DELLEIT, CROIX de Rebeyrou
Sarra, J. LALUNE, défenseur officieux.